

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Vitré

Extension du cimetière Saint-Gilles

Auto-évaluation

Février 2024

CPE35_

12 avenue de La Gare

35360 Montauban de Bretagne

Tel : 07.82.52.75.08 – contact@cpenvironnement35.fr

www.cpenvironnement35.fr



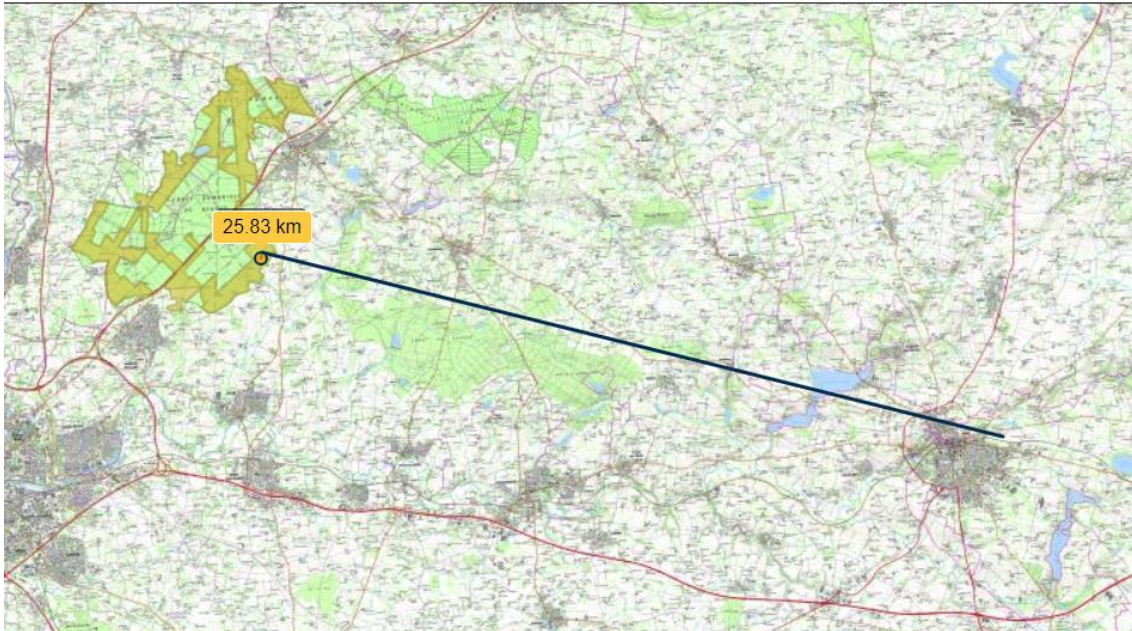


SOMMAIRE

1	ANALYSE DE LA SUSCEPTIBILITE D’AFFECTER UN SITE NATURA 2000.....	3
2	ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE.....	4
3	ANALYSE DE LA CONSOMMATION D’ESPACES NATURELS, AGRICOLES OU FORESTIERS.....	4
4	ANALYSE DES INCIDENCES SUR UNE ZONE HUMIDE.....	7
5	ANALYSE DES INCIDENCES SUR L’EAU POTABLE.....	8
6	ANALYSE DES INCIDENCES SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	10
7	ANALYSE DES INCIDENCES SUR L’ASSAINISSEMENT.....	10
8	ANALYSE DES INCIDENCES SUR LE PAYSAGE OU SUR LE PATRIMOINE BATI.....	10
9	ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES RISQUES ET NUISANCES.....	11
10	ANALYSE DES INCIDENCES SUR L’AIR, L’ENERGIE ET LE CLIMAT.....	12
11	CONCLUSION.....	13



1 Analyse de la susceptibilité d'affecter un site Natura 2000



Site N2000 autour du projet (source : Géoportail)

Le site N200 le plus proche du projet est celui de la Forêt de Rennes.

Il est situé à plus de 25 km de l'extension du cimetière.

Le projet n'impactera pas le patrimoine naturel.



2 Analyse des incidences sur les milieux naturels et la biodiversité

Actuellement l'ensemble du site est en culture.

Seul une bande enherbée de 10 mètres est présente en bordure de cours d'eau.

Le projet permettra de créer :

- 1.45 ha de cimetière paysager et boisé.
- 7000 m² de zone naturelle gérée de manière extensive.

Le projet est donc par nature créateur de milieux naturels et facilitateur de biodiversité d'une manière directe.

Les incidences indirectes du projet (risque de pollution des eaux) sont limitées par l'absence de création de nouveaux réseau d'eaux usées (pas de WC public) et par une gestion adaptée des eaux pluviales via la mise en place, hors zones humides, de noues de rétention/infiltration.

3 Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers

La présente procédure ne peut être mise en corrélation avec les objectifs chiffrés du PADD qui concernent la consommation d'espaces pour la création de logements. Ici c'est un cimetière.



Vitré en 2010





Vitré en 2020



Relevées des zones urbanisées en 10 ans en périphérie de l'agglomération.

Pour information, la consommation NAF du présent projet représente 1.8 % 1.45 ha/81.25 ha de la consommation NAF estimée sur les 10 ans du PLU approuvé.



4 Analyse des incidences sur une zone humide



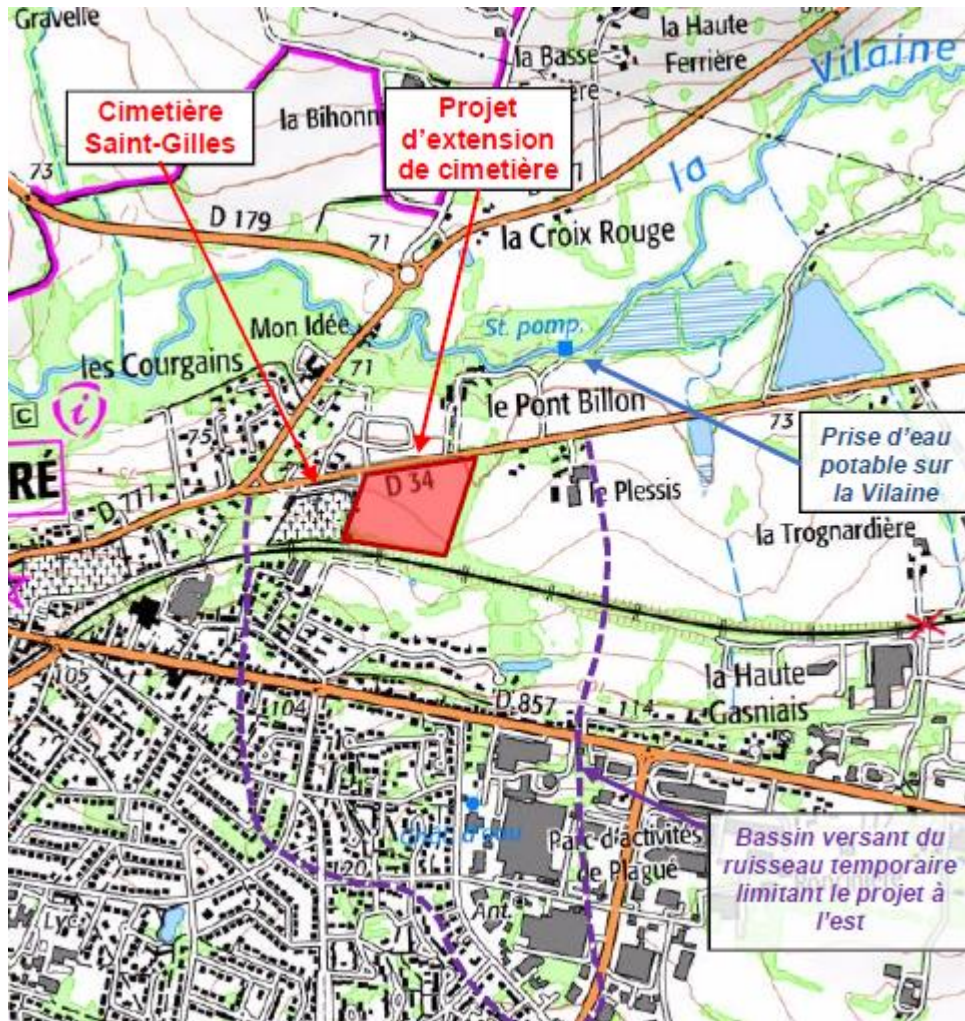
Extrait du PLU modifié

Deux zones humides effectives ont été relevées, sur la base du critère sol.

Le passage de ces zones en zone naturel gérée de manière extensive permettra à une végétation hygrophile de s'y développer.



5 Analyse des incidences sur l'eau potable



Contexte

hydrologique du secteur.



Périmètre de protection 2023 du captage du Pont Billon

Le projet d'extension de Cimetière est situé sur un affluent rive gauche de la Vilaine.

Cette affluent est en aval de la prise d'eau.

A cette date, il n'est plus concerné par le périmètre de captage éloigné (contrairement au dossier de l'hydrogéologue de 2017).

Ce projet d'extension de Cimetière n'est pas un grand consommateur d'eau. La station du Pont Billon pourra gérer cette augmentation de consommation. Par ailleurs et en cas de sécheresse, les robinets seront coupés.

La qualité de l'eau distribuée est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le projet n'est donc pas susceptible d'impacter la production d'eau potable.



6 Analyse des incidences sur la gestion des eaux pluviales

Un dossier Loi sur l'eau sera déposé pour ce projet de plus de 1 ha.

Il visera :

- A continuer l'alimentation des deux zones humides via les ruissèlements de surface du bassin versant.
- A compenser les ruissèlements sur les surfaces urbanisées par la mise en place d'une noue d'infiltration/rétention à proximité de la zone naturelle nouvellement créée par la révision.

7 Analyse des incidences sur l'assainissement

Aucun nouveau réseau d'eau usées ne sera créé.

Le projet ne créera pas de nouveau Equivalent Habitant à traiter.

Le système en place (collecte, traitement et évacuation) ne subira pas de surcharge due au projet d'extension de Cimetière.

8 Analyse des incidences sur le paysage ou sur le patrimoine bâti

D'après l'atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine, l'unité qui nous concerne est celle du « Plateau de Vitré ».

« Strié de nombreux vallons, le plateau accueille des plans d'eau importants et l'agglomération de Vitré au sein de paysages agricoles encore très pâturés. Il est traversé au sud par la route à deux fois deux voies Rennes-Paris, important point de vue et moteur de développement. »

Une unité caractérisée par de nombreux plans d'eau et rivières, mais pas toujours perceptibles.

Des articulations à coordonner davantage entre l'agglomération de Vitré et son contexte agro-naturels.

Le développement et les perceptions liés à la RN 157 à harmoniser selon une approche paysagère. » (source : <https://paysages.ille-et-vilaine.fr/>).

La mise en place de l'extension du cimetière Saint-Gilles sera paysagère.

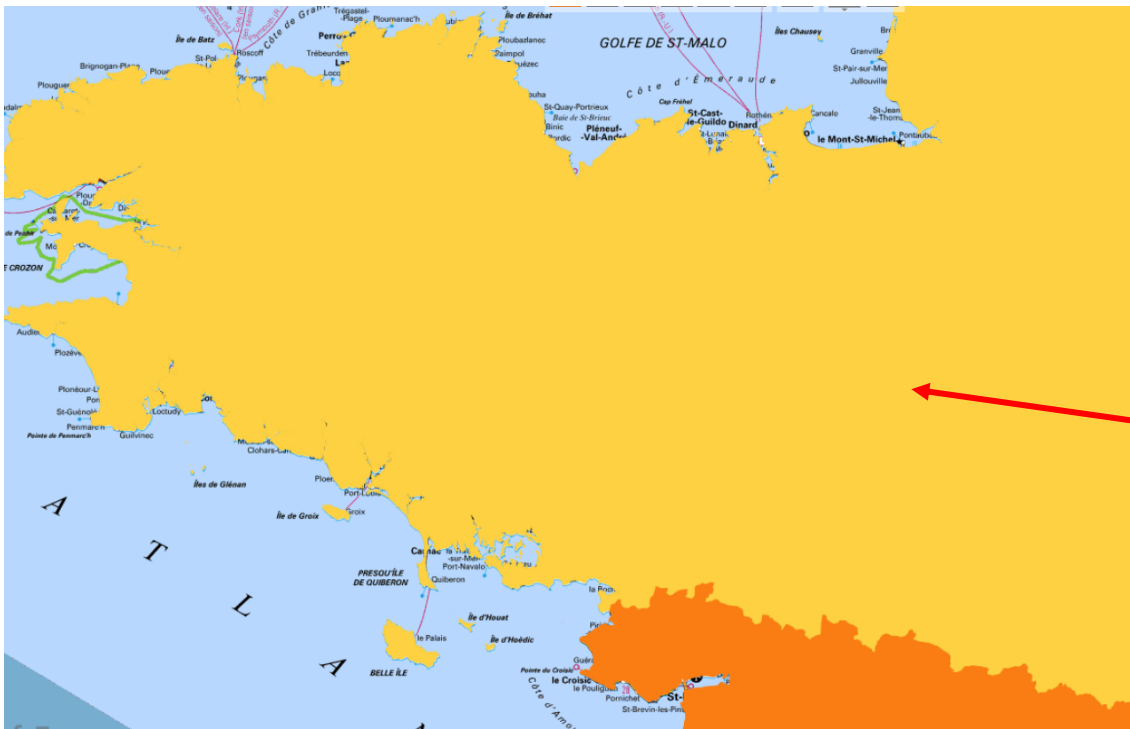
Elle permettra bien de mettre en place une articulation davantage coordonnée entre l'agglomération de Vitré et son contexte agro-naturels.



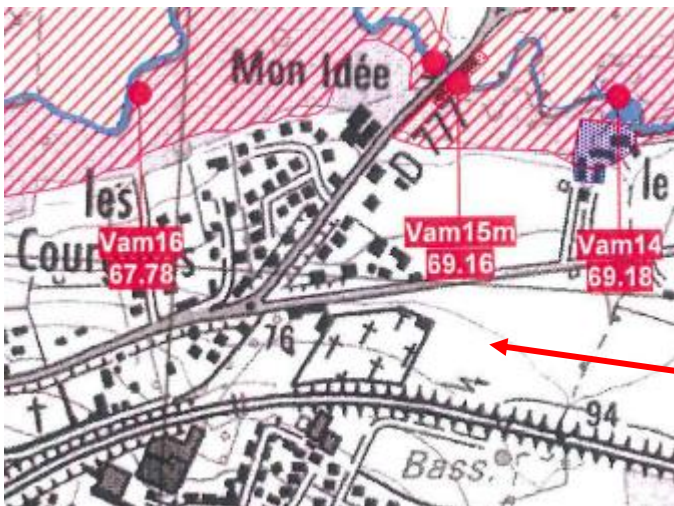
9 Analyse des incidences sur les risques et nuisances



Risque retrait-gonflement des argiles : faible (source BRGM)



Zonage sismique : faible (source BRGM)



Risque Inondation (source PPRI Vilaine Amont DDTM35)

Le secteur n'est pas soumis à des risques ou des aléas particuliers.

Le secteur n'est pas particulièrement concerné par des nuisances : secteur situé dans un contexte à dominante agricole, desservi par un axe routier peu fréquenté.

L'extension du cimetière paysager n'est pas susceptible d'entraîner de nuisances particulières pour le voisinage et il sera soumis à enquête publique.

10 Analyse des incidences sur l'air, l'énergie et le climat

Il n'y a pas d'enjeux spécifiques relevés par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et sur le plan climat air énergie territorial (PCAET).



Le territoire n'est pas concerné par des dépassements des valeurs limites de qualités de l'air. Le projet n'est pas une source de pollution de l'air.

La procédure n'a pas pour objectif de modifier une forme urbaine, mais de créer un cimetière paysager.

Le Cimetière n'est pas situé au abords d'une sources de pollution d'après les données Basias et Basol.

Le Cimetière ne créera pas de déplacements supplémentaire car aucun parking ne sera créé en plus de celui déjà existant.

11 Conclusion

Les incidences sur l'environnement de la déclaration de plan et programme emportant révision du PLU de Vitré sont globalement non significatives, compte tenu notamment de la nature du site (parcelle agricole) et de sa faible superficie. Par ailleurs, le projet sera soumis à Déclaration Loi sur l'eau et Enquête publique. La réalisation d'une évaluation environnementale ne semble donc pas nécessaire.



CPE35_

37, Le Haut Rochereuil – 35 137 Bédée
Tel : 07.82.52.75.08 – contact@cpenvironnement35.fr
www.cpenvironnement35.fr

**Entreprise individuelle enregistrée au nom de CLEMENT POIRIER - R.C.S. RENNES : 791 985 112 – SIRET :
791 985 11200022 – Code APE : 7112B**